

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Personnes physiques et personnes morales

Municipalité
Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

Scrutin du
2025 | 12 | 14
année mois jour

Résolution 08.2025.200 Que la question suivante soit soumise au vote pour fin d'approver :
" Êtes-vous pour un regroupement entre la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et la Ville de Trois-Pistoles afin de former qu'une seule entité ? "

OBJET :

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Dany Larrivée, dir-general et greffier-trésorier :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum à la date de référence

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2025 | 08 | 25
année mois jour *

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

2025 | 11 | 14
année mois jour **

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum à la date de référence

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2025 | 08 | 25
année mois jour *

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

2025 | 08 | 25
année mois jour *

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2025 | 11 | 14
année mois jour **

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance (date de référence).

** Au plus tard, le 30^e jour précédent le scrutin.

ET

⇒ aux personnes morales qui sont habiles à voter le

2025	08	25
année mois jour		

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'a pas perdu son droit de vote à cause d'une tutelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le
2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2025	08	25
année mois jour		

2025	11	14
année mois jour		

2025	11	14
année mois Jour		

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

mais au plus tard le

2025	12	01
année	mois	jour

 (dernier jour fixé par le dir.general et greffier-trésorier pour présenter une demande devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire.

→ Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier. Les demandes d'inscription, les procurations et les résolutions prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier.

Dany Larrivée directeur général et greffier trésorier

418-851-3009 poste 2

Prénom et nom

418 851 3009

Ind. rég. Numéro de téléphone

Municipalité Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste Notre Dame des Neiges G0L2E0

Adresse

Code postal

Signature

Donné à

Notre Dame des Neiges

, le 2025 11 03

année mois jour

Dany Larrivée

Document Original Signé
Par La Personne Indiquée Ci-Bas

Directeur général et greffier trésorier